



Liquidation de la communauté

Par **Nelly cucciardi**, le **17/05/2018** à **09:30**

Bonjour mon divorce a etait prononcé en novembre 2017 , j'ai vue le notaire , qui a fait les calculs de notre biens immobilier en commun , à la conciliation, ma demande de pension alimentaire à etait refusé, mon époux prenant a sa charge le paiement des emprunts immobiliers au titre de devoir de secours .

D'après la notaire et ses calculs je lui doit la moitié des crédits payés depuis 4ans et demi que la procédure a durée, je signal qu'il vie dans notre maison et qu'il ne ma jamais rien versé, pour moi je croyais que le fait qu'il payé la Part de mes mensualités et que j'avais rien de lui je ne lui devais pas la moitié de ces échéances est ça ça ? Je ne sais plus , merci